



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « pêche et aquaculture » de FranceAgriMer du 14 mai 2019 : actualités nationales et européennes, plan de filière, ventes en criées, perspectives de développement pour la pisciculture en circuit fermé.

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les produits de la mer, de l'aquaculture et de la pêche professionnelle en eau douce s'est réuni le 14 mai 2019, sous la présidence d'Hervé Jeantet.

Actualités nationales et européennes

La direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a fait le point sur les dernières actualités concernant la filière, notamment la programmation 2021-2027 du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (Feamp), pour lequel les discussions au niveau européen sont bien engagées. Il a été rappelé la volonté de simplification des dispositifs pour faciliter l'accès des opérateurs aux soutiens proposés, tout en conservant un haut niveau d'exigence sur la durabilité des pratiques et la conservation des stocks halieutiques. Le calendrier de finalisation du projet de règlement suivra le renouvellement des instances européennes (Parlement et Commission) et permettra d'engager l'élaboration de la stratégie française, en association étroite avec les représentants professionnels.

Le sujet Brexit a également été évoqué, en particulier, les grandes incertitudes pesant toujours sur la position britannique et les différentes options calendaires sur la table. Côté français, les mesures de préparation à la mise en œuvre de l'accord de retrait ou à une sortie sans accord sont finalisées et l'ensemble des services et des opérateurs disposés à assurer la continuité des échanges.

L'administration a également fait le point sur l'évolution du fonctionnement des halles à marée et la mise en œuvre effective des modifications de fonctionnement entraînées par le décret du 27 novembre 2013. Les évolutions de la gouvernance portuaire issues de la loi NOTRe et le renouvellement de nombreuses concessions ont pu ralentir l'application effective de ces réformes, mais ses principes sont pleinement partagés par les opérateurs des criées : ouverture des criées par la suppression de l'agrément préalable, concertation avec les usagers via les conseils consultatifs, amélioration du fonctionnement par le conventionnement avec les organisations de producteurs et les associations d'acheteurs, formalisation des procédures dans les règlements intérieurs... Un fonctionnement transparent et efficace de la première vente est une garantie de création de valeur pour l'ensemble de la filière.

Plan de filière des produits de la pêche et de l'aquaculture : point sur l'avancement de la mise en œuvre des actions

Le comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM), le comité national de la conchyliculture (CNC), le comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (Cipa) et France Filière Pêche (FFP) ont présenté, en conseil, un point sur l'avancement de la mise en place des actions du Plan de filière des produits de la pêche et de l'aquaculture. Le plan de filière a permis d'engager des réflexions communes entre les différentes composantes et les différents maillons de la filière et d'inscrire l'action quotidienne des organisations et entreprises dans des perspectives plus stratégiques. Parmi les sujets mis en avant par les organisations lors du conseil, on peut relever un travail de fond autour de l'attractivité des métiers de la filière pour renouveler leur image, une communication plus dynamique sur les qualités des produits aquatiques, notamment sur le plan nutritionnel, une association avec les scientifiques et les associations pour traiter des questions nouvelles comme la prise en compte du bien-être animal, l'ébauche de stratégies collectives pour le soutien à l'exportation...

Conjoncture sur les quatre premiers mois 2019 : des ventes en criées stables en volume et en légère baisse en valeur, avec une situation contrastée selon les différentes façades

Concernant les halles à marée, le prix moyen à la première vente en criée poursuit sa légère décline commencée en 2018 (- 4 % en quatre mois en 2019) en particulier sur les petits pélagiques, et plus globalement sur les façades Nord, Manche et Atlantique.

Les volumes mis en vente en halles à marée au cours des quatre premiers mois de 2019 restent stables par rapport à la même période de 2018 (avec - 0,2 %), pour une valeur des ventes en baisse de 4 %. À noter, cette relative stabilité des volumes masque des disparités de tendances entre espèces : si les poissons blancs continuent leur baisse (- 11 %), les petits pélagiques enregistrent une forte hausse (+ 45 %). Les poissons fins voient également leurs débarquements se réduire de 8 %.

Par zone géographique, la façade Méditerranéenne confirme le rebond, déjà observé l'an dernier, avec une hausse de 15 % des volumes vendus en criées. Sur les quatre criées méditerranéennes, seule celle de Port-La-Nouvelle voit ses débarquements baisser. Les façades Bretagne sud et Atlantique sont en baisse, respectivement de 5 % et de 1,5 %. Celles du Nord et de la Manche ont, à l'inverse, plutôt vu un afflux de débarquements en volume (respectivement + 5 % et + 1,5 %). La façade Nord est tirée par Boulogne-sur-Mer (+ 8 %) ; la criée de Dunkerque ayant connu une forte baisse de ses débarquements (- 64 %). Les criées de la Cornouaille ont eu un début d'année difficile aussi bien sur le front des débarquements (- 17 % au Guilvinec, - 15 % à Douarnenez, - 5 % à Audierne) que sur celui du chiffre d'affaires (- 14 % au Guilvinec, - 22 % à Douarnenez).

Perspectives de développement de la pisciculture en circuit fermé ou « recirculé » : des opportunités pour la filière

Les membres du conseil ont pris connaissance des conclusions d'une étude de l'institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole (Itavi), menée avec le cabinet Via Aqua et sur un financement de FranceAgriMer, portant sur les perspectives de développement de la pisciculture en circuit fermé ou recirculé. Ce travail vise à réfléchir sur les possibilités techniques de développement et de diversification de la pisciculture et à évaluer la rentabilité et l'acceptabilité par les consommateurs d'un développement des systèmes de pisciculture en circuit recirculé, des créations d'installations importantes étant signalées depuis quelques années dans de nombreux pays. Il s'agit de déterminer si ces systèmes sont à la fois économiquement viables, socialement acceptables et valorisables sur le marché français. Les principaux enseignements de cette étude sont les suivants :

- la technologie en circuit recirculé est un outil sur mesure, qui nécessite un savoir-faire important, notamment pour sa conception mais aussi pour la conduite de l'élevage ;
- la gestion de ces outils demande un haut niveau de qualification et de compétence, ainsi que l'accompagnement de la filière ;
- ces systèmes représentent une opportunité forte de développement de l'aquaculture, conditionnée aux nécessités de repenser et adapter le cadre réglementaire et de soutenir localement le développement de ces élevages.

Pour en savoir plus : <https://www.franceagrimer.fr/Bibliotheque/INFORMATIONS-ECONOMIQUES/PECHE-ET-AQUACULTURE/ETUDES-ET-SYNTHESES/2019/Etude-sur-la-pisciculture-en-circuit-recircule>

À l'occasion de cette dernière séance de la mandature 2016-2019, les membres du conseil spécialisé pêche et aquaculture et les pouvoirs publics ont tenu à remercier son président Hervé Jeantet pour la diversité et la qualité des échanges qui se sont déroulés dans cette instance. Le rôle des équipes de FranceAgriMer dans l'éclairage économique des marchés, la concertation et la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement en faveur de la filière a également été souligné.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la pêche et l'aquaculture sont disponibles sur le site internet de FranceAgriMer : <https://www.franceagrimer.fr/Actualite/Conseils-specialises/Pêche-et-aquaculture/2019/Conseil-specialise-peche-et-aquaculture-de-FranceAgriMer-du-14-mai-2019>

Service de presse FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 25 38

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
